



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/AC.4/2001/3
6 juin 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Groupe de travail sur les populations autochtones
Dix-neuvième session
23-27 juillet 2001
Point 9 *a* de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS DIVERSES

RÉUNIONS ET SÉMINAIRES

Atelier sur les médias autochtones:

«Promotion des droits et de la culture des peuples autochtones dans les médias»

New York, 11-14 décembre 2000

Président-Rapporteur: M. Kenneth Deer (*The Eastern Door*)

Introduction

1. Conformément aux résolutions 1996/34 et 1997/15 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, l'une et l'autre intitulées «Décennie internationale des populations autochtones», le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a organisé un Atelier à l'intention des journalistes autochtones qui s'est tenu du 26 au 28 janvier 1998, à Madrid, avec la coopération du Gouvernement espagnol. Le rapport de cet Atelier a été publié dans le document E/CN.4/Sub.2/AC.4/1998/6.
2. À sa dernière séance, l'Atelier a recommandé au Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'organiser un deuxième atelier de journalistes autochtones, en coopération avec ces derniers, afin d'examiner plus avant les questions soulevées lors de l'Atelier de Madrid et de mettre au point, aux fins d'adoption, un programme d'activités destiné à dynamiser les organes d'information autochtones dans le cadre de la Décennie internationale des populations autochtones.
3. Dans sa résolution 1998/22, la Sous-Commission a encouragé le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à organiser cet atelier de suivi.
4. Le deuxième Atelier sur les médias autochtones a été organisé, en coopération avec le Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies, au Siège des Nations Unies à New York, du 11 au 14 décembre 2000. Plus de 50 experts y ont assisté. La liste des participants est annexée au présent rapport.

I. ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Ouverture de l'Atelier

5. L'Atelier a été ouvert par la Directrice adjointe du bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a accueilli les participants et dit que l'Atelier se tenait à un moment important entre tous, en raison d'événements qui auraient des effets immédiats sur les structures internationales concernant les peuples autochtones. Elle a parlé à ce propos de la création d'un nouvel organe des Nations Unies, l'Instance permanente sur les questions autochtones, et de la tenue, du 31 août au 7 septembre 2001, en Afrique du Sud, de la Conférence mondiale contre le racisme. Elle a souligné l'importance que revêtait la couverture de ces événements, tant par les grands organes d'information que par les médias autochtones.
6. Le chef du Service de la liaison avec le public du Département de l'information a, elle aussi, accueilli les participants et dit qu'il était bien connu que des considérations d'ordre politique ou financier et des problèmes d'identité, de groupe et de personnes, faisaient obstacle à une couverture juste et honnête. Les informations concernant les peuples autochtones et les questions autochtones n'étaient que trop souvent fondées sur des stéréotypes. Les médias devaient modifier ou affiner leur point de vue. Il fallait espérer que les débats, au cours de l'Atelier, aient un réel impact sur l'activité des journalistes et sur les travaux des organes d'information de par le monde.
7. M^{me} Erica-Irene A. Daes, expert de la Sous-Commission, a salué les participants et dit que la libre circulation de l'information était devenue une condition fondamentale pour garantir la

réalisation et la protection des droits de l'homme, ainsi que la sécurité internationale. L'Organisation des Nations Unies pouvait prendre plusieurs mesures importantes pour soutenir les médias autochtones. Mme Daes lui a recommandé de a) réserver aux journalistes autochtones une salle de presse spéciale; b) de créer une «salle de presse virtuelle» sur son site et c) de renforcer l'accès des journalistes autochtones aux technologies audiovisuelles. Elle a aussi recommandé que d) le Secrétaire général consacre au moins une journée tous les ans à une rencontre spécialement réservée aux journalistes autochtones, afin de braquer les projecteurs sur les questions autochtones. Au terme de sa communication, Mme Daes a remercié le Département de l'information pour l'aide très constructive qu'il avait apportée à l'organisation de cet Atelier.

8. M. Miguel Alfonso Martínez, Président-Rapporteur du Groupe de travail sur les populations autochtones, a accueilli les participants et leur a transmis les salutations de tous les membres du Groupe de travail. Il a axé son propos sur les défis que devaient relever les peuples autochtones et sur les difficultés qu'ils rencontraient dans le contexte de la globalisation. Il a reconnu que les nouvelles technologies occupaient une place de premier plan dans la diffusion de l'information, mais ajouté qu'elles étaient limitées en ce que, dans une grande mesure, les médias qui les utilisaient restaient hors de portée des peuples autochtones. C'était là un problème auquel il fallait s'attaquer et il espérait que l'Atelier émettrait quelques idées à ce propos.

B. Élection du Président-Rapporteur

9. Les participants ont invité M. Kenneth Deer, journaliste et rédacteur du journal autochtone canadien "*The Eastern Door*", à assumer la fonction de président-rapporteur de l'Atelier. Le Président-Rapporteur a remercié les participants de l'avoir désigné et dit qu'il les encourageait à échanger des informations, à développer les thèmes abordés lors du premier Atelier et à faire de solides recommandations. Le programme de travail, tel qu'il figure dans l'annexe II, a été adopté.

C. Débat général

10. Parlant au nom du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), M. Julian Burger a présenté les objectifs de l'Atelier. Il a dit que, dans le programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones, il était recommandé d'accorder de l'attention aux organes d'information autochtones. C'était une bonne chose que le deuxième Atelier consacré aux médias autochtones se tienne au Siège de l'Organisation des Nations Unies. On avait noté à l'échelle internationale, au cours des 12 mois précédents, un grand regain d'intérêt pour les questions autochtones. L'intervenant a évoqué à ce sujet la création de l'Instance permanente sur les questions autochtones, les préparatifs de la Conférence contre le racisme et le processus d'élaboration d'une déclaration sur les droits des peuples autochtones. Cela offrait aux grands moyens d'information une excellente occasion de s'intéresser aux questions autochtones. Il incombait aux médias autochtones, pour leur part, d'expliquer au nom des peuples autochtones ce qui se passait à l'Organisation des Nations Unies.

11. Les participants ont remercié le Département de l'information et le HCDH d'avoir organisé cette réunion.

12. Les rapports entre les médias autochtones et les grands organes d'information ont fait l'objet d'un débat. M. Poka Laenui a dit que toute discussion sur le rôle des médias autochtones devait prendre en compte le fait qu'à l'heure actuelle les grands moyens d'information ne traitaient pas des questions autochtones et qu'ils se pliaient au goût de la majorité de leur public. Les médias autochtones devaient offrir une autre et véritable option.

13. Pour M^{me} Alexandra Halkin, il était pratiquement impossible de présenter vraiment l'optique des autochtones dans les grands organes d'information, parce que des intérêts financiers, personnels ou commerciaux, entraient en jeu. Le problème n'était pas de se frayer une place dans les grands organes d'information, mais de créer pour les autochtones d'autres possibilités de faire entendre leur voix.

14. Pour M. Estheiman Amaya, il fallait que les journalistes autochtones puissent se sentir fiers de leur culture, si l'on voulait qu'ils présentent leur propre vision du monde, qu'ils travaillent pour des médias autochtones ou non.

15. Certains participants ont estimé que le peu de place réservée par les médias aux peuples autochtones devait être mis à profit pour tenir le public et les communautés autochtones au courant de ce qui se passait sur la scène internationale et nationale concernant les autochtones et pour intéresser le public aux cultures autochtones.

16. M. Oleg Egorov a dit que, si l'on voulait publier une information, il fallait la rendre intéressante et digne d'attention. Pour M^{me} Seneiya Kamotho, le fait de savoir si un article serait publié ou non n'était pas le seul facteur décisif; il y en avait d'autres, tels que la politique publicitaire, l'identité du propriétaire de l'organe de presse et les valeurs auxquelles il était attaché.

17. Les participants ont parlé des nouveaux moyens d'information. Ils étaient pour M. Joe Camacho à la fois une menace et une forme de salut. Les peuples autochtones pouvaient, pensait-il, se trouver dans la situation de mener, au lieu de suivre. Dans certains domaines de la communication, le monde en développement avait en fait un rôle moteur. Les peuples autochtones devaient disposer d'autant d'informations que possible sur ce qui se passait dans l'industrie de la communication et ils devaient avoir l'œil ouvert sur l'avenir. Ils pouvaient apprendre à utiliser l'information disponible et se servir de leurs médias pour créer de nouvelles manières d'informer.

18. Plusieurs participants ont souligné l'importance de la formation et de l'éducation des journalistes, autochtones ou non. M. Magne Ove Varse a fait remarquer que les grands organes d'information estimaient souvent que les journalistes autochtones n'avaient pas l'esprit critique lorsqu'ils parlaient des communautés dont ils étaient issus. Les grands moyens d'information géraient, a-t-il dit, la «normalité», alors que les peuples autochtones appartenaient à des «groupes anormaux»; les représentants des premiers ne savaient pas que les seconds étaient aussi rompus à l'exercice de l'esprit critique.

19. Il a été fait référence à l'article 17 du projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones qui se lit comme suit: «Les peuples autochtones ont le droit d'établir leurs propres organes d'information dans leur propre langue. Ils ont aussi le droit d'accéder, sur un pied d'égalité, à toutes les formes de médias non autochtones».

Thème 1: Les peuples autochtones et les grands organes d'information

20. M^{me} Seneiya Kamotho a présenté un document d'information sur les Masais du Kenya. Il n'est question d'eux, a-t-elle dit, dans les grands journaux, que lorsqu'il se produit une catastrophe, des affrontements ethniques, des conflits, ou que l'on veut présenter un problème particulier, celui de l'ignorance, de l'excision, par exemple. L'expression «moyens d'information de masse», a-t-elle poursuivi, était impropre, d'autant que l'analphabétisme allait croissant parmi les peuples autochtones. Les grands organes d'information suivaient les modèles occidentaux en matière de programmes et les peuples autochtones en lutte ne trouvaient qu'un intérêt très relatif dans cette information. Rédigée en anglais, celle-ci n'était d'ailleurs accessible qu'à l'élite. Au demeurant, les habitants des zones rurales ne pouvaient s'offrir ni la télévision, ni l'électricité, ni des piles, ni des générateurs. Les peuples autochtones perdaient leur souveraineté culturelle au profit de feuilletons à l'eau de rose, qui sapaient leur culture et n'avaient aucune valeur sociale. Les médias autochtones devaient raconter l'histoire des Masais, en présenter le côté négatif aussi bien que positif. Ils pouvaient aussi servir à sensibiliser leur public, à l'éduquer et à l'éclairer. Bien utilisés, ils pouvaient aider à protéger les droits des peuples autochtones et favoriser l'organisation de campagnes contre les maux sociaux, tels que la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme, le chômage et l'injustice, à débusquer les préjugés et à détruire les mythes.

21. Les participants se sont accordés à dire que les grands organes d'information avaient tendance à ne parler des peuples autochtones que lorsqu'il y avait des conflits ou des tragédies. Autrement, les articles qu'ils publiaient reposaient souvent sur des stéréotypes.

22. Selon M^{me} Monica Chuji, les grands organes d'information devaient être éduqués. L'intervenante a parlé à ce propos d'autochtones qui travaillaient en Équateur, dans le cadre d'un projet géré par la Banque mondiale. Un sénateur avait dit un jour à la télévision que les ouvriers autochtones recrutés pour l'exécution de ce projet gagnaient 1 000 dollars par an, alors que certains de leurs semblables mouraient de faim. Le lendemain paraissait dans la presse un article intitulé «Des indiens au poncho en or». Le message sous-jacent était raciste, a dit M^{me} Chuji; il était posé en principe qu'un autochtone ne devait pas gagner 1 000 dollars; il ne devait gagner que 40 dollars, tout simplement parce qu'il était un autochtone. Aujourd'hui encore certaines gens parlaient de «ponchos en or». Il fallait soutenir les organes d'information alternatifs, les renforcer. Mention a été faite à ce propos de plusieurs stations de radio autochtones qui, en Équateur, avaient un bon taux d'écoute.

23. Une participante a parlé de la manifestation organisée le 10 décembre 2000, à l'occasion de la célébration de la Journée des droits de l'homme, pour demander au Président Clinton de gracier Leonard Peltier. Quelque 3 500 personnes avaient assisté à cette manifestation, mais les grands organes de presse n'en avaient pas parlé.

24. Plusieurs participants ont fait valoir que les médias jouaient un rôle très important dans la promotion et la protection des droits des peuples autochtones. M. Pranayan Khisha a fait le point sur la situation des autochtones des Chittagong Hill Tracts, au Bangladesh, et dit qu'il incombait aux grands organes d'information de présenter équitablement les problèmes qui se posaient à ces peuples.

25. Le représentant de l'UNESCO, M. Gervasio Kaliwo, a dit qu'il était impossible de séparer la question de la participation au processus politique de celle de la participation au processus de communication. Le manque d'intérêt des grands organes d'information pour les problèmes des autochtones avait quelque chose à voir avec la relation entre les médias et les responsables des politiques dans le domaine public. Si les grands organes de presse se désintéressaient des peuples autochtones, il était impossible que ceux-ci aient un impact sur les politiques publiques. Il fallait trouver le point de contact entre les grands organes d'information et les médias autochtones, de sorte que ceux-ci puissent influencer sur ceux-là et, de la sorte, imprimer leur marque sur la politique et sur les décisions.

26. Plusieurs participants ont rappelé que, souvent, des intérêts financiers, commerciaux ou politiques exerçaient un contrôle sur le contenu éditorial et que c'était là un problème auquel se heurtaient les grands organes d'information. Le principal objectif des médias non autochtones, a dit M. Miguel Alfonso Martínez, était le profit, et les visées de ceux qui avaient des intérêts dans les médias non autochtones étaient souvent en contradiction avec les objectifs des peuples autochtones. Comment dépasser cette contradiction, voilà qui demandait une analyse approfondie. Il y avait une possibilité, et c'était de dynamiser les médias autochtones, mais on se heurtait là au manque de ressources.

27. Les participants ont discuté de la relation qui existe entre l'État et les peuples autochtones et de l'effet qu'avait cette relation sur la scène médiatique. M^{me} Sofia Geisler a dit qu'au Groenland les autochtones représentaient la majorité de la population et qu'ils ne parlaient pas de «grands organes d'information». Les autochtones du Groenland apprenaient et parlaient leur propre langue, et leurs droits n'étaient pas contestés. Les pouvoirs publics leur réservaient un accueil très favorable.

28. Le peu d'importance accordée aux questions autochtones par les grands organes d'information a été souligné et les participants ont discuté des moyens d'améliorer la couverture médiatique. À ce propos, M^{me} Jodi Rave a dit qu'il était important que les journalistes autochtones aient des contacts avec leurs homologues des grands organes d'information afin de les tenir au courant des questions d'intérêt pour les autochtones. C'était aussi l'opinion d'autres participants.

29. M. Jeffrey O'Connor a parlé de son expérience de journaliste dans l'Amazonie brésilienne, de la fin des années 80 à 95. À l'époque, a-t-il dit, les grands médias offraient deux visions contradictoires des peuples autochtones: l'une marquée de sensationnalisme, qui montrait des épisodes de violence et, à l'autre extrême, une vision idéaliste, celle du «bon sauvage». La société dominante, ne pouvant se faire une idée claire de ce qui se passait, s'appuyait sur des stéréotypes. Il importait au plus haut point d'exiger des grands médias qu'ils assument leurs responsabilités et il fallait absolument obtenir qu'ils recrutent des autochtones. Il y avait un moyen de faire passer une nouvelle à la télévision, c'était de jouer sur l'effet de pression que pouvait exercer la presse écrite, qui était quelquefois plus réceptive à l'idée de reportages en profondeur et qui devançait en général la télévision.

30. Il a été souligné que les peuples autochtones devaient pouvoir contrôler ce que les médias disaient d'eux. M^{me} Philippa McDermott a expliqué son rôle d'intermédiaire entre les médias, la Commission des aborigènes et des insulaires du détroit de Torres (ATSIC) et les aborigènes. Elle a exposé aux participants les activités qu'avait eues la Commission pendant les Jeux

olympiques qui venaient de se tenir en Australie. L'ATSIC avait décidé de saisir l'occasion qui lui était donnée d'informer le public, sur le plan national aussi bien qu'international, de la situation des peuples autochtones en Australie. De nombreux journalistes avaient demandé à se rendre dans des communautés aborigènes. Pour éviter que celles-ci ne soient envahies de visiteurs, l'ATSIC avait amplement puisé dans son stock de photos et distribué cela aux médias. Des photos avaient été mises, sous différents formats, à la disposition de la télévision, des moyens audiovisuels et de la presse. La Commission s'était ainsi efforcée de tenir les communautés aborigènes à l'abri des médias et d'exercer un contrôle sur les images qui seraient diffusées. De ce fait, ce ne sont pas des stéréotypes qui avaient été répandus. On avait pu voir une Australie aux nombreuses facettes et aux problèmes divers. L'intervenante pensait que, ainsi, les autochtones avaient commencé à s'ouvrir une voie dans les grands moyens d'information.

31. La nécessité de former et d'éduquer les journalistes autochtones a été soulignée, de même que celle de créer des écoles de journalisme autochtones et de renforcer les moyens existants. Il a aussi été dit qu'il ne suffisait pas que les journalistes autochtones reçoivent une formation technique; il fallait également qu'ils se tiennent au fait des besoins et des intérêts de leurs congénères de par le monde.

32. M. Patrick Butler a dit que pour une bonne part, si la situation des peuples autochtones n'était pas bien présentée, c'était par négligence.

33. D'aucuns ont fait valoir qu'il fallait s'appuyer sur les reportages blessants et les interprétations erronées pour lancer une action corrective et engager le dialogue avec les grands organes d'information, au lieu de s'en prendre à eux.

Thème 2: Les peuples autochtones et les nouveaux médias

34. M. Oleg Egorov, qui a présenté ce thème, a parlé de son organisation, le Centre d'information autochtone Auravetl'an, en Fédération de Russie. Ce centre a été créé en 1996 par le Conseil traditionnel des Anciens Choukchi. La structure du Centre est déterminée par les besoins et les objectifs des communautés autochtones, qui sont: de diffuser autant d'informations que possible à propos des peuples autochtones et émanant d'eux, de créer un mécanisme qui permette à chaque communauté ou à chaque personne de décider librement et en toute indépendance de l'information qu'elle souhaite voir diffuser et du moment où elle le sera, de s'exprimer librement, en employant le langage qui lui convient; de faire entendre ce qu'elle a à dire à autant d'autochtones et d'organisations non gouvernementales ou gouvernementales que possible; de veiller à ce que les médias aient équitablement accès au Centre et d'éliminer toute possibilité de contrôle externe. L'intervenant a expliqué que le Centre d'information présentait des renseignements recueillis auprès de collectivités locales dans ses bulletins qui étaient distribués par la poste ou par courrier électronique à quelque 450 autochtones disséminés dans toute la Fédération de Russie. Ces bulletins étaient aussi traduits en anglais et en allemand. Une des raisons du succès que rencontrait le Centre était le sentiment d'appartenance qu'il suscitait auprès des peuples autochtones. Il y avait une autre raison de son succès et c'était que, tout en traitant de questions complexes, le langage qu'on utilisait dans ses bulletins était à la portée de tous.

35. Il a été question de l'accès des peuples autochtones aux nouveaux médias. M. Todd Condie a fait observer que 60 % des habitants du monde n'avaient pas chez eux l'électricité; seuls 40 % avaient accès aux nouveaux médias. Pour de nombreuses communautés autochtones, ceci, en particulier les nouvelles technologies, ne représentaient pas une priorité par rapport à la santé, au logement et à l'éducation.

36. Des participants ont fait remarquer que les avantages des nouvelles technologies étaient inégalement répartis entre les pays et à l'intérieur des pays, essentiellement à cause des différences d'accès aux connaissances et aux technologies de l'information et de la communication. C'était ce qu'on appelait le «fossé numérique». Le rapport du Secrétaire général, intitulé «Développement et coopération internationale au XXI^e siècle: le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances» (E/2000/52), a été cité.

37. Les participants ont estimé que les nouveaux médias présentaient non seulement de nouvelles chances mais aussi de nouveaux défis, que les peuples autochtones devaient relever.

38. M^{me} Jodi Rave a montré aux participants un site Web dont des autochtones du Nebraska avaient la propriété et dont ils assuraient le fonctionnement. On trouvait sur ce site des informations à jour et la marche de l'opération était assurée grâce à la vente de produits d'origine autochtones.

39. M. Andei Jacobs a parlé d'un programme de mise sur Internet d'informations concernant les Inuit. Les différentes générations ne réagissaient pas de la même manière à l'internet. C'était les gens plus âgés qui finançaient le projet, mais surtout des jeunes qui utilisaient Internet. Là était le dilemme.

40. Le représentant de l'UNESCO a dit que les nouvelles technologies de l'information complétaient les moyens traditionnels de communication, qu'elles ne remplaceraient pas nécessairement. L'UNESCO cherchait à établir comment associer les moyens de communication traditionnels et les nouvelles technologies de la communication. Il ne fallait pas négliger l'importance de l'écrit. Savoir lire et écrire restait la condition préalable à toute participation à l'essor des nouvelles technologies de l'information.

41. Les participants ont parlé du fait que l'anglais et l'espagnol étaient, sur Internet, les langues dominantes. Plusieurs d'entre eux ont fait état des chances qu'offraient les services linguistiques ou de traduction et insisté sur l'importance de ce fait pour les langues autochtones.

42. Il y a eu un débat à propos de la multiplication des sites Web dans le monde et du contrôle que pourraient avoir les peuples autochtones sur l'information et les images diffusées sur ces sites

43. M. Atencio Lopez a dit qu'il se créait de nombreux sites concernant les peuples autochtones. Ils étaient gérés par des organisations non autochtones qui finançaient ces opérations, trouvant là un moyen de servir aussi leurs propres intérêts.

44. Certains ont fait observer que, dans un sens, il était bien qu'il se crée de par le monde des sites Web contenant des informations sur les autochtones. M^{me} Alexandra Halkin était de cet avis: dans la lutte des peuples autochtones au Mexique, le recours à des intermédiaires s'était avéré des plus utiles.
45. Plusieurs participants ont évoqué le problème du contrôle de l'image et de l'information sur Internet. Ils ont fait observer qu'il serait bon, pour assurer la protection des savoirs, de parler de la question de la propriété intellectuelle des autochtones plutôt que de la notion, toute occidentale, du droit d'auteur. Pour ce qui est de la protection de la propriété intellectuelle des communautés autochtones, on pourrait, en s'attachant à connaître leur droit coutumier, créer un cadre auquel pourraient se référer les grands organes d'information. On a parlé à ce propos de la notion d'utilisation responsable des communications.
46. Il était important de discuter du rapport entre propriété intellectuelle et médias, a dit M. Atencio Lopez. Le droit d'auteur des autochtones avait tout à voir avec ce rapport, mais aussi la musique, la médecine et les savoirs traditionnels. Au cours d'une réunion sur les savoirs traditionnels organisée en novembre 2000 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les participants avaient parlé de la possibilité de créer des bases de données. Il ne pouvait pas en être question aussi longtemps que les peuples autochtones ne seraient pas sérieusement impliqués dans le processus et qu'on ne saurait pas très bien comment gérer de telles bases. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la CNUCED parlaient de droits de propriété intellectuelle intéressant les peuples autochtones sans avoir conclu auparavant d'accord avec les peuples autochtones.
47. M^{me} Tarcila Rivera a dit que les technologies occidentales et les nouveaux médias s'étaient introduits dans les communautés autochtones, en ayant souvent un impact négatif sur les cultures. Il fallait chercher à les mettre au service des cultures autochtones.
48. M. Joe Camacho a fait valoir que la communication, entre les personnes et au niveau public, existait à plusieurs niveaux. Il fallait utiliser la technologie adaptée à chacun de ces niveaux. Certains types d'information convenaient à l'échange privé, d'autres relevaient de la sphère publique. Les peuples autochtones devaient préserver leurs cultures et faire usage des nouveaux médias pour conserver leur patrimoine et créer des banques de connaissances dont ils auraient le contrôle. L'information qu'ils tiendraient à rendre publique pourrait être stockée dans les fichiers de ces banques qui étaient publics; les connaissances qui n'étaient destinées qu'aux Anciens devaient être mises à l'abri, à l'intention des générations futures.
49. M^{me} Alexandra Halkin a dit que tous les yeux étaient braqués sur les nouvelles technologies et sur Internet, mais que ces technologies devaient être rendues compréhensibles aux collectivités dans lesquelles on voulait les introduire. Il fallait les exploiter de l'intérieur. Elles pouvaient être sources d'aliénation pour des gens qui ne savaient pas s'en servir et représenter un surcroît d'obstacles pour ceux qui n'avaient pas les moyens d'y accéder.
50. M. David Boerma a brièvement présenté les conclusions d'un séminaire relatif aux peuples autochtones et aux nouveaux médias, que son organisation avait récemment tenu. Une de ces conclusions était qu'Internet et d'autres moyens de communication nouveaux pouvaient être de puissants instruments en vue de la création de réseaux. Les participants avaient estimé qu'il

s'imposait vraiment de coordonner les initiatives concernant les médias autochtones et qu'Internet offrait la possibilité d'établir un réseau d'organes de presse ou une agence de presse autochtones. La fiabilité de l'information diffusée sur Internet était toutefois difficile à établir et la crédibilité des sources était un facteur important, surtout si l'on voulait créer une agence de presse. Par ailleurs, les nouveaux médias ne remplaçaient pas les anciens. L'efficacité d'autres moyens de communication, comme la radio, les brochures, etc. n'était plus à prouver, étant donné surtout que 60 % des habitants de la planète n'avaient pas accès à l'électricité. Les peuples autochtones devaient explorer les limites des nouveaux médias et en inventorier les possibilités. On ne savait pas grand chose encore des incidences qu'auraient les nouveaux médias sur la culture. D'un autre côté, les nouveaux médias étaient utiles pour débattre de questions ayant trait au rapport entre peuples autochtones et aux moyens d'information. À ce propos, l'intervenant a parlé d'un site d'échanges consacrés aux peuples autochtones et aux nouveaux médias qui avait été établi par le Centre néerlandais pour les peuples autochtones, en coopération avec l'Institut international pour le développement de la communication. Il fallait espérer que les participants à l'Atelier visiteraient ce site pour nourrir la réflexion.

Thème 3: Élargissement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les médias pour promouvoir les droits et cultures des peuples autochtones

51. M. Julian Burger, représentant du HCDH, qui présentait le thème, a appelé l'attention des participants sur quelques idées qui s'étaient dégagées du premier Atelier sur les médias autochtones mis sur pied par l'Organisation des Nations Unies en 1998 et que l'on pourrait examiner plus avant dans le cadre du thème étudié. Il s'agissait de la création d'un site Web, commun aux institutions des Nations Unies, qui porterait sur les questions intéressant les autochtones; de la constitution de coffrets de formation, par les organismes du système, qui oeuvreraient en collaboration; de l'organisation d'ateliers techniques sur les médias autochtones et de l'examen des possibilités de financement à l'intérieur du système. Les participants étaient invités à présenter des propositions bien étayées, auxquelles on pourrait donner suite pendant et après la Décennie internationale des populations autochtones, et qui pourraient faire l'objet d'une série de recommandations lors de la Conférence mondiale contre le racisme et à l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui avait pour mandat de diffuser l'information destinés aux communautés autochtones.

52. Les participants ont noté que la situation internationale et les décisions prises par l'Organisation des Nations Unies intéressaient de plus en plus les peuples autochtones. Ils ont reconnu que, tant l'Organisation des Nations Unies que les médias autochtones devaient veiller à ce que cette information soit transmise aux communautés autochtones. Quelqu'un a toutefois fait observer que le style des documents de l'Organisation des Nations Unies était difficile à rendre sous une forme aisément compréhensible de tous.

53. Les participants ont estimé que les journalistes indigènes devaient se familiariser avec les activités de l'Organisation des Nations Unies. Il fallait qu'ils puissent assister aux réunions de l'Organisation et leurs déplacements à cette fin devraient être financés. M. Atencio Lopez a dit que le Département de l'information lui avait demandé en 1993 de faire rapport sur la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'était tenue à Vienne.

54. M. Miguel Alfonso Martínez a rappelé la recommandation, figurant dans le rapport final du Rapporteur spécial sur les traités, accords et autres arrangements constructifs entre les États et les populations autochtones, de créer une page Internet consacrée exclusivement aux questions autochtones et aux activités de l'Organisation des Nations Unies axées sur la défense des intérêts des autochtones. De nombreux participants ont appuyé cette idée.

55. M^{me} Alexandra Halkin a dit que l'Organisation des Nations Unies devait protéger les journalistes, cinéastes et vidéastes autochtones. De nombreux praticiens des médias d'origine autochtone couraient des risques et exerçaient leur métier sous la menace.

56. La représentante de l'Organisation internationale du Travail, M^{me} Marianne Jensen s'est entretenue avec les participants des Conventions N^{os} 107 et 169 de l'OIT, seuls instruments internationaux de vaste portée qui tiennent compte des droits des peuples autochtones et tribaux. Les activités de l'OIT dans ce domaine étaient de deux ordres: i) surveillance de la mise en œuvre des deux conventions de l'OIT; et ii) fourniture d'une assistance technique. L'intervenante a aussi parlé des deux projets de l'OIT qui concernent expressément les peuples autochtones et les peuples tribaux: le programme INDISCO et le projet de promotion de la politique de l'OIT concernant les peuples autochtones et les peuples tribaux. À propos des médias, M^{me} Jensen a dit que les travaux de l'OIT concernant les peuples autochtones et les Conventions N^{os} 107 et 169 étaient mal connus. Elle a souligné l'importance d'une stratégie bien conçue en matière d'information et de communication et a suggéré que l'on crée une école internationale de formation de journalistes, d'origine autochtone et autres.

57. Plusieurs participants ont souligné qu'il serait important de lancer des initiatives en matière de formation et de renforcement des capacités et ont appuyé la proposition faite par la représentante de l'OIT concernant la création d'une école internationale de journalisme.

58. Le représentant de l'OMPI a parlé du programme de son organisation consacré aux savoirs traditionnels. C'est au cours de l'exercice biennal 1998-1999 que l'OMPI avait commencé à s'intéresser aux savoirs, innovations et inventions issus des traditions autochtones. Deux tables rondes sur la protection des savoirs traditionnels avaient été organisées et une série de missions avait été entreprises sur le terrain. L'OMPI cherchait à savoir comment et sous quelle forme les savoirs traditionnels pouvaient être protégés. Les États membres de l'OMPI avaient récemment créé un comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, qui était chargé d'étudier la mise en place d'un cadre conceptuel, d'établir une terminologie et d'examiner comment les droits des détenteurs de savoirs traditionnels pouvaient être garantis.

59. Plusieurs participants ont dit que la question de la protection des droits de propriété intellectuelle revêtait une importance particulière pour les peuples autochtones. Ils estimaient que l'OMPI devait, dans ses travaux consacrés aux savoirs traditionnels, réserver une place au problème de la communication et des médias.

60. La représentante du PNUD, M^{me} Alejandra Pero a rendu compte des activités du Programme concernant les peuples autochtones, activités auxquelles avait été donné un nouvel élan. Le PNUD était une organisation en passe de revêtir un caractère plus directif et de s'orienter davantage vers des activités de sensibilisation. Il se donnerait pour tâche de faire des problèmes des peuples autochtones un volet intersectoriel de ses programmes et projets. Il comptait prendre en compte les recommandations de l'Atelier.

61. Le représentant de l'UNESCO, M. Gervasio Kaliwo, a dit estimer que les médias autochtones avaient un rôle important à jouer dans le paysage médiatique des différents pays. L'UNESCO disposait de plusieurs programmes pour renforcer les médias autochtones. L'Organisation étudiait la possibilité de coopérer avec le Fonds pour le progrès des populations autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes afin de renforcer les médias autochtones, au moyen par exemple de la création de journaux et de stations de radio autochtones. Dans le cadre d'un programme international de développement des communications, l'UNESCO attribuait chaque année des subventions pour la réalisation de projets. Ces subventions pouvaient être obtenues par l'intermédiaire des pouvoirs publics ou d'associations de journalistes. L'Organisation voyait dans ces deux mécanismes un moyen de travailler plus concrètement avec les organes d'information des peuples autochtones.

62. Certains participants ont estimé qu'il serait utile de consacrer plus de temps à la question des médias autochtones. M. Oleg Egorov a proposé d'organiser des ateliers au niveau régional ou national, avec la participation d'organes de presse, autochtones et autres. Il a aussi été suggéré de tenir un atelier qui serait consacré aux moyens de collecter des fonds pour lancer des projets dans le domaine des médias.

63. M. David Boerma a dit qu'il y avait un besoin pressant de renforcer les réseaux de journalistes autochtones; on pourrait sans doute, à partir de là, créer des agences de presse autochtones. Il fallait coordonner les initiatives et, à cet égard, l'Organisation des Nations Unies pouvait jouer un rôle important.

64. Il a été question de l'Instance permanente sur les questions autochtones, dont la création a reçu les suffrages de nombreux participants. L'Instance avait, entre autres, pour mandat de préparer et de diffuser des informations concernant les autochtones.

65. M. Miguel Alfonso Martínez a dit craindre que la création de l'Instance permanente n'entraîne la suppression du Groupe de travail sur les populations autochtones.

66. Les participants ont souligné l'importance d'une participation des peuples autochtones aux travaux de la Conférence mondiale contre le racisme et à l'élaboration du Programme d'action. Plusieurs participants ont fait valoir que le problème de la présentation des peuples autochtones dans les médias revêtait la plus haute importance pour la Conférence mondiale.

Thème 4: Dynamisation des organes d'information autochtones

67. On s'est accordé à dire que la formation et le renforcement des capacités étaient des activités capitales pour le renforcement des médias autochtones. M. Magne Ove Varsi a dit que des efforts devaient être faits pour resserrer la coopération entre les journalistes autochtones, en vue de l'organisation de programmes de formation, voire de l'établissement d'un programme sanctionné par une maîtrise.

68. Le représentant de l'UNESCO s'est demandé si c'était de programmes spéciaux de formation à l'intention des journalistes autochtones qu'on avait besoin ou si ce n'était pas plutôt de cours spéciaux qui viendraient s'ajouter à ceux qui existaient déjà. En s'appuyant sur les écoles et programmes existants, on bénéficiait d'infrastructures d'ores et déjà disponibles.

69. Pour certains participants, il s'imposait de renforcer les liens existants avec certains organismes ou institutions du monde des médias, comme l'Association des journalistes autochtones américains, qui avaient une infrastructure bien implantée, tout en ne perdant pas de vue que l'objectif était de mettre éventuellement sur pied des programmes de formation indépendants.

70. Il a été dit que, lorsque l'on créerait des programmes de formation à l'intention des journalistes autochtones, il faudrait tenir compte des différences qui existaient entre les besoins des peuples autochtones des pays développés et ceux du monde en développement.

71. En ce qui concerne le renforcement des capacités, il fallait aussi s'attacher à aider les cinéastes et les vidéastes autochtones. Par ailleurs, le journalisme serait redéfini par les nouvelles technologies, qui devraient être incorporées dans les programmes de formation. Plusieurs participants ont rappelé que, pour de nombreux autochtones, les nouvelles technologies, ce n'était pas Internet, mais le téléphone et la radio; aussi fallait-il donner aux intéressés les moyens d'utiliser efficacement ces moyens de communication-là.

72. Plusieurs participants ont fait valoir que, vu la tradition orale des peuples autochtones, la radio était le moyen de communication le plus approprié. Ce qui manquait, ce n'était pas seulement une formation journalistique, mais aussi une formation aux aspects techniques de la transmission par voie radiophonique. À ce sujet, M. Moses Ole Masiaay a parlé de la situation dans son pays. Une radio locale avait disparu parce que la communauté, qui n'était pas en mesure de produire des programmes régionaux, avait diffusé des programmes kényens. Or, ceux-ci n'intéressaient pas les auditeurs. Les radios locales avaient une très grande utilité et il fallait en favoriser la création et soutenir la formation de journalistes radio.

73. M. Patrick Butler a parlé du Centre international pour la presse étrangère et montré comment il pouvait contribuer à assurer la formation de journalistes. Il a parlé en particulier du Knight International Press Fellowship Programme, dans le cadre duquel les journalistes américains allaient dans différents pays travailler aux côtés de journalistes locaux. Les organisations partenaires n'avaient rien à déboursier. Les journalistes boursiers travaillaient en étroite association avec les médias locaux pour assurer la formation. Le Centre organisait aussi, à l'intention de journalistes étrangers, des stages auprès d'organes d'information américains. L'intervenant a dit espérer que le Centre international participerait à quelques-uns des projets qui naîtraient de la tenue de l'atelier.

74. Une importante partie de la formation, a-t-on fait remarquer, consistait à apprendre aux gestionnaires d'organes d'information comment survivre commercialement. Les cours dispensés devaient aussi réserver une place au volet commercial: comment attirer la publicité, comment réaliser des études de marché, etc.

75. Beaucoup de participants ont insisté sur l'importance de la coordination. Il a été proposé d'encourager les organisations non gouvernementales à créer des partenariats avec les journalistes autochtones. Quelques participants ont annoncé qu'il s'était créé, dans le cadre de l'Atelier un réseau de journalistes autochtones, qui servirait à l'avenir de base pour développer la coopération.

76. L'importance de contrôler les sources de financement a été soulignée. Le Président-Rapporteur a dit que les petits journaux avaient de la peine à trouver des annonceurs auprès des pouvoirs publics ou des entreprises. Dans la région où il vivait, une personne avait été recrutée pour drainer la publicité vers les journaux (publics et autres). C'était là un moyen parmi d'autres d'intéresser les gros annonceurs.

77. M. Todd Condi a parlé de son journal, le *Koori Mail*, qui appartient à une société aborigène. Ce journal s'autofinance intégralement. Les pouvoirs publics ont été sollicités et font maintenant appel aux journaux ou aux stations autochtones pour lancer les campagnes ciblées sur les aborigènes. Grâce à leur indépendance financière, les journaux peuvent centrer leur effort sur le contenu de l'information. Le *Koori Mail* fait suffisamment de bénéfices pour pouvoir recycler de l'argent dans la communauté, argent qui sert, par exemple, à venir en aide aux autochtones qui font des études en vue de l'obtention de diplômes en communication.

78. M^{me} Philippa McDermott a dit qu'en Australie la majorité des journalistes de radios autochtones travaillaient bénévolement. Il n'y avait pas beaucoup d'argent pour assurer la formation; les possibilités d'emploi étaient rares et le niveau de professionnalisme n'était pas le même que dans les grands organes d'information. Les formules adoptées, qui tranchaient sur les schémas commerciaux courants, faisaient qu'il était difficile de trouver des sponsors en dehors des organismes publics.

79. M. Estheiman Amaya a parlé du journal autochtone qu'il avait fondé au Guatemala. Les deux principales sources de financement en avaient été, d'une part, des institutions internationales et, de l'autre, la publicité. Avec l'augmentation du budget qu'avait amenée la publicité, le journal avait perdu son caractère autochtone et l'appui des institutions internationales avait fléchi, ce qui avait accru la dépendance à l'égard de la publicité. Finalement, le journal avait dû fermer. Les grandes questions auxquelles il fallait répondre étaient les suivantes: comment un journal autochtone pouvait-il subvenir à ses propres besoins et comment y parvenir alors que ceux qui pouvaient lui assurer des recettes publicitaires n'étaient pas en faveur de la cause autochtone?

80. Plusieurs participants ont parlé du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale des populations autochtones et dit que des ressources pouvaient être mises de côté pour soutenir les initiatives des journalistes autochtones. Il a aussi été recommandé que le Groupe de travail sur les populations autochtones réalise une étude sur les médias autochtones.

81. La représentante du Fonds pour le progrès des populations autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes, M^{me} Amparo Morales, a donné des renseignements sur les activités du Fonds, dont l'une était de promouvoir le dialogue entre les gouvernements et les peuples autochtones en vue de la conclusion d'un accord sur le développement de ceux-ci. Le Fonds œuvrait dans plusieurs domaines: développement et environnement, droits des autochtones, éducation et formation, identité et culture. La communication était considérée comme un instrument fondamental pour atteindre les objectifs du Fonds, qui y accordait la priorité absolue. Le Fonds était en train de créer un réseau de développement autochtone par le biais d'un site Web interactif.

82. M. Maurice Malanes a dit qu'il serait utile d'élaborer un code de déontologie s'appliquant à l'information concernant les peuples et les questions autochtones. Ce code serait destiné aux journalistes, autochtones et autres.

83. M^{me} Monica Chuji a dit qu'en Équateur l'accès aux radiofréquences se heurtait à des obstacles juridiques. Il serait bon d'étudier comment surmonter ces obstacles.

Conclusions et recommandations

84. L'Atelier a souligné l'importance des organes d'information autochtones, qui constituaient un outil indispensable pour promouvoir l'identité, la langue, la culture, l'image et les droits de l'homme, individuels et collectifs, des autochtones. C'était aussi un véhicule de communication qui permettait, sur le plan national, régional et international, d'informer les communautés autochtones des questions qui les intéressaient et de sensibiliser un public plus large à la situation de ces communautés.

85. L'Atelier a noté le rôle de premier plan que jouaient les médias mondiaux dans la diffusion de l'information et reconnu la nécessité de rendre plus accessible et de mieux contrôler l'information relative aux peuples autochtones ainsi que les produits diffusés par les médias. Il a estimé qu'il incombait aux organes d'information mondiaux d'offrir au public une information juste, respectueuse et solide concernant les peuples autochtones et leurs cultures et de s'abstenir de publier ou de produire des articles, des documentaires et toutes autres formes d'information stéréotypés ou discriminatoires.

86. L'Atelier a reconnu qu'il était urgent de renforcer les médias autochtones. Il a noté que les organes d'information autochtones accordaient la priorité aux besoins et aux préoccupations d'ordre social des communautés autochtones plutôt qu'aux intérêts d'ordre commercial qui, dans la plupart des cas, déterminaient la teneur de l'information diffusée par les médias mondiaux et la politique qu'ils adoptaient. L'Atelier a aussi reconnu qu'il fallait renforcer les capacités des organes d'information autochtones, asseoir ceux-ci sur des bases financières plus solides, veiller à ce qu'ils puissent suivre l'évolution des technologies et établir des réseaux et des partenariats.

A. Dynamisation des organes d'information autochtones

87. L'Atelier a recommandé aux gouvernements, à l'Organisation des Nations Unies et aux établissements d'enseignement d'appuyer la création et le renforcement d'écoles de journalisme autochtones et autres établissements de formation. Il a également recommandé de créer un réseau d'écoles autochtones spécialisé et d'échanges entre ces institutions. L'École de journalisme sami a offert d'entreprendre des activités de cet ordre.

88. L'Atelier a recommandé la création d'une association internationale d'organes d'information autochtones.

89. L'Atelier a recommandé l'établissement d'un fonds pour faciliter les échanges entre organes d'information autochtones.

90. L'Atelier a recommandé de mettre sur pied divers autres projets - journalistiques, radiophoniques, audiovisuels, informatiques, coopératifs, notamment, qui pourraient être réalisés en collaboration avec les médias autochtones prospères, les ONG, les fondations privées et le PNUD, au niveau national.

91. L'Atelier a recommandé à l'UNESCO et à d'autres organismes et institutions concernés d'apporter aux peuples autochtones leurs compétences et leurs moyens de formation pour créer des organes d'information indépendants et renforcer ceux qui existaient déjà.

92. L'Atelier a demandé aux gouvernements de veiller à ce que la législation relative aux communications favorise, par exemple en facilitant l'accès aux ondes, la création d'organes d'information autochtones.

B. Accès aux organes d'information mondiaux

93. L'Atelier a recommandé la création d'une agence d'information autochtone en coopération, le cas échéant, avec les organismes pertinents des Nations Unies. Elle pourrait être consultée en matière de protection juridique et de diffusion, sur le plan commercial, de récits, articles, vidéos, photos et autres documents concernant les autochtones. Cette agence instaurerait la confiance en ce qui concernait son activité grâce au contrôle de la qualité des produits qu'elle présenterait.

94. L'Atelier a recommandé au HCDH, à l'UNESCO et à d'autres institutions des Nations Unies d'organiser, selon les besoins, en coopération avec leurs partenaires non gouvernementaux, des ateliers régionaux à l'intention des organes d'information, autochtones et autres, pour sensibiliser les médias non autochtones aux questions qui intéressent les autochtones et pour familiariser les organes d'information autochtones aux exigences professionnelles des grands médias commerciaux.

95. L'Atelier a recommandé d'organiser des séminaires de formation à l'intention des journalistes autochtones pour les mettre en mesure de tirer meilleur profit de la presse mondiale. Les organisateurs de ces séminaires pourraient y inviter des journalistes autochtones, qui partageraient leurs connaissances et leur bagage d'expérience avec les autres participants.

96. L'Atelier a recommandé aux institutions concernées du système des Nations Unies d'élaborer, avec la collaboration d'autochtones, des directives et accords en matière de droit d'auteur à l'intention des grands organes d'information qui préparent ou publient des reportages sur les communautés autochtones.

C. Nouveaux médias

97. L'Atelier a recommandé d'encourager les peuples et communautés autochtones à créer des pages Web, des portails et des pages de ressources, dans toute la mesure possible, et de se mettre en rapport avec le système des Nations Unies et d'autres sources, y compris des fondations privées, pour que ceux-ci leur offrent l'assistance financière et technique qui leur est nécessaire pour créer de tels outils et les tenir à jour. Il serait aussi utile, a-t-il fait valoir, de mettre des modèles de pages Web créées par des autochtones à la disposition d'autres autochtones, qui pourraient s'en inspirer.

98. L'Atelier a recommandé d'organiser un atelier, en coopération avec les institutions concernées des Nations Unies, pour étudier l'aspect juridique des problèmes de mise à disposition sur Internet des connaissances et documents photographiques d'origine autochtone. On pourrait, au cours de cet atelier, examiner comment restreindre le champ de diffusion de l'information, lorsque celle-ci viole des coutumes, élaborer des modèles de contrats auxquels pourraient se référer les communautés autochtones en contact avec des médias non autochtones, et arrêter, sur des bases communautaires, les modalités d'un partage de l'image et de l'information concernant les autochtones.

99. L'Atelier a recommandé aux organisations autochtones de tenir des consultations avec les jeunes pour s'assurer que l'information mise à disposition sur Internet soit conviviale. Dans tous les cas possibles, les peuples autochtones devaient envisager la création de pages Web gérées par des jeunes, en toute indépendance.

100. L'Atelier a recommandé la confection d'un livre d'adresses des pages Web autochtones, qui pourrait être conçu par des autochtones, avec la collaboration d'ONG et de l'Organisation des Nations Unies.

101. L'Atelier a noté que les nouveaux médias ne pouvaient pas remplacer les autres organes autochtones, en particulier dans les régions où la pénétration des technologies les plus récentes était faible.

D. Système des Nations Unies

102. L'Atelier a recommandé au système des Nations Unies de créer et de tenir à jour une page Web consacrée aux peuples autochtones, qui aurait des liens avec toutes les institutions de l'Organisation et avec les organismes régionaux et intergouvernementaux, afin de faciliter la participation des pays autochtones aux activités internationales. Cette page devrait être conçue en coopération directe avec les peuples autochtones et servir de portail de l'information les concernant.

103. L'Atelier a recommandé au Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones d'apporter son assistance aux représentants des médias autochtones pour leur permettre d'assister aux réunions du Groupe de travail sur les populations autochtones et de mettre à la disposition des communautés autochtones de par le monde les rapports du Groupe, sous une forme qui soit accessible.

104. L'Atelier a recommandé à toutes les institutions des Nations Unies d'inviter un journaliste autochtone pour réaliser sur place un reportage approfondi de leurs activités concernant les peuples autochtones. Cette information serait publiée sur Internet.

105. L'Atelier a recommandé que toutes les institutions des Nations Unies qui tiennent des réunions sur les questions autochtones invitent les représentants d'organes d'information autochtones à participer aux travaux autant que faire se pouvait et, si possible, en finançant cette participation.

106. L'Atelier a recommandé au Groupe consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale des populations autochtones d'envisager de fournir une assistance financière en vue de l'organisation d'autres ateliers et séminaires sur les médias autochtones. Le programme de travail de ces réunions pourrait comprendre l'examen d'un point consacré à la collecte de fonds pour acquérir du matériel technique et améliorer le matériel existant.

107. L'Atelier a recommandé à l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, à l'Université des Nations Unies, d'offrir des programmes de formation aux représentants de médias autochtones.

108. L'Atelier a recommandé au Département de l'information de dresser une liste des organes d'information autochtones, d'adresser à ceux-ci les communiqués de presse concernant toutes réunions et conférences se rapportant à des problèmes qui présentent de l'intérêt pour les autochtones et de donner de plus amples informations concernant les autochtones lors de ses propres réunions d'information.

109. L'Atelier a recommandé à l'Organisation des Nations Unies de financer un poste, au Secrétariat ou à l'UNESCO, qui serait destiné à un autochtone. Celui-ci aurait pour tâche de concevoir un projet d'information et une page Web.

110. L'Atelier a recommandé d'inviter des médias autochtones à participer au Forum mondial des Nations Unies sur la télévision et de tout faire pour que le fossé numérique qui sépare les organes d'information autochtones de leurs homologues des médias commerciaux puisse être comblé.

111. L'Atelier a recommandé à l'Organisation des Nations Unies de réaliser des études sur les organes d'information autochtones et sur les incidences, pour les peuples autochtones, des nouvelles technologies de l'information.

112. L'Atelier a recommandé à l'OMPI de reconnaître, dans son étude sur les savoirs traditionnels, que le droit d'auteur des autochtones sur leur propriété culturelle et intellectuelle l'emportait sur le droit d'auteur numérique.

E. Conférence mondiale contre le racisme

113. L'Atelier a recommandé d'organiser, en coopération avec les peuples autochtones et les grands organes de presse, pendant la Conférence mondiale contre le racisme, un colloque qui serait consacré au rôle des médias dans la lutte contre la discrimination à l'endroit des peuples autochtones.

114. L'Atelier a recommandé au Département de l'information d'inviter des journalistes et cinéastes autochtones de diverses régions à assister à la Conférence mondiale. Les reportages qu'ils y feraient seraient diffusés dans le monde.

115. L'Atelier est convenu de proposer à la Conférence mondiale de recommander aux gouvernements de prendre des mesures législatives en vertu desquelles des journalistes autochtones devraient être recrutés dans les médias publics.

F. Instance permanente

116. L'Atelier a recommandé d'établir un groupe de contact sur les organes d'information autochtones qui, s'agissant de l'Instance permanente, conseilleraient l'Organisation des Nations Unies dans sa politique d'ouverture vis-à-vis des peuples autochtones ainsi qu'en ce qui concerne les activités qui pourraient être entreprises pour donner suite au paragraphe 2 c de la résolution 2000/22 du Conseil économique et social. Il a recommandé également de dégager des fonds à cet effet.

117. L'Atelier s'est porté en faveur de la poursuite de l'activité du Groupe de travail sur les populations autochtones, activité fondamentale pour assurer la protection et la promotion des droits des peuples autochtones. Il a par ailleurs insisté sur le fait que l'Instance permanente sur les questions autochtones ne devait pas supplanter le Groupe de travail.

G. Divers

118. L'Atelier a remercié le Département de l'information et le HCDH d'avoir organisé cette réunion.

119. L'Atelier a demandé que son rapport soit présenté au Groupe de travail sur les populations autochtones, à sa dix-huitième session, et que ses recommandations soient mises à la disposition du Secrétaire général de la Conférence mondiale contre le racisme, du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour les populations autochtones, du Groupe consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale et de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

120. L'Atelier a encouragé le HCDH à organiser de nouvelles réunions sur les organes d'information autochtones et à veiller à ce que la documentation publiée en cours de session soit disponible pour faciliter le débat entre groupes linguistiques différents.

Annex I

LIST OF PARTICIPANTS

Mr. Cruz Ajtzalam Guarchaj

Student
Movimiento Acción Resistencia MAR
Guatemala

Mr. Estheiman Amaya

Journalist/social communicator
Fundación de Periodismo para el Desarrollo
Guatemala

Mr. Niels Boel

Journalist
IBIS
Bolivia

Mr. David Boerma

Head, Communication Department
Netherlands Centre for Indigenous Peoples (NCIV)
The Netherlands

Mr. Patrick Butler

Program Director
International Centre for Journalists
United States of America

Mr. Joe Camacho

Professor of Communication Studies/Producer
California State University, Sacramento/Island Filmmakers
United States of America

Ms. Monica Chuji

Social communicator/Comunicadora social
FOISE (Confederation of the Nationalities Indigenous
to the Ecuadorian Amazon (CONFENIAE))
Ecuador

Mr. Todd Condie

Chairman, National Indigenous Media Association of Australia (NIMAA)
Editor, Koori Mail
Australia

Ms. Erica-Irene A. Daes

Expert of the Sub-Commission on the Promotion and Protection of Human Rights
Greece

Mr. Kenneth Deer

Publisher/editor
The Eastern Door
Canada

Mrs. Glenda Deer

The Eastern Door
Canada

Mr. Luis Delgado Hurtado

Artist/photographer
Yachay Wasi
Peru

Sylvain Duez-Alesandrini

International Coordinator
Leonard Peltier Defense Committee
United States of America

Mr. Oleg Egorov

President
L'auravetl'an Indigenous Information Center
Russian Federation

Ms. Sofia Geisler

Head of the School of Journalism in Greenland
Greenland

Ms. Faye Ginsburg

Mr. Edy Fermín Gomez Hernandez

Student
MAR
Guatemala

Ms. Nancia Guivarra

Radio producer
Australian Broadcasting Corporation
Australia

Ms. Alexandra Halkin

Founder, Co-Director
Autonomea in the Americas, Chiapas Media Project, Guerrero Media Project
United States of America

Ms. Inga Hansen

News reporter
KNR-TV
Greenland

Mr. Andrei Jacobs

Project developer

Information Exchange and Communications Network/Inuit Circumpolar Conference

United States of America

Ms. Marianne Jensen

Chief Technical Adviser

International Labour Office

Ms. Carol Kalafatic

New York Office Coordinator

International Indian Treaty Council

United States of America

Mr. Gervasio Kaliwo

Programme specialist, UNESCO Communication Division

UNESCO

Ms. Seneiya Kamotho

Communications consultant

Namayiana Communications

Kenya

Mr. Pranayan Khisha

Journalist (senior sub-editor)

Bangladesh Observer

Bangladesh

Ms. Pamela Kraft

Tribal Link Foundation

United States of America

Mr. Juan Jacinto Lacan Canastuj

Trader/Comerciante

MAR

Guatemala

Mr. Poka Laenui

Host-Radio and TV Broadcasting

Haw'n National Broadcast Corporation

Hawaii

Mr. Atencio Lopez

Lawyer

Panama

Mr. Maurice Malanes

Journalist/researcher

Philippine Daily Inquirer

Philippines

Ms. Lia Markelin

Research student
Ethnicity and Social Policy Research Unit, University of Bradford
United Kingdom

Mr. Miguel Alfonso Martínez

Expert of the Sub-Commission on the Promotion and Protection of Human Rights
Chairperson-Rapporteur of the Working Group on Indigenous Populations
Titular Professor
Istituto Superior de Relaciones Internacionales
Cuba

Mr. Moses Ole Masiaaya

Journalist
Duputo-E-Maa
Kenya

Ms. Phillipa McDermott

Journalist
Aboriginal and Torres Strait Islander Commission
Australia

Ms. Ellen McGuffie

Department of Public Information
United Nations
New York

Ms. Amparo Morales

Communicator/responsible for institutional relations
Fundo para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas de América Latina y el Caribe
Bolivia

Ms. Rebecca Nelems

Mr. Nicolas Geovany Pastor Tizol

Student
MAR
Guatemala

Ms. Alejandra Pero

United Nations Development Programme
New York

Ms. Jodi Rave

Regional Reporter
Lincoln Journal Star
United States of America

Ms. Damiane Rikihana

Senior Communications Consultant
Huia Communications
New Zealand

Ms. Tarcila Rivera Zea

Journalist/editor
Chirapaq, Centro de Culturas Indígenas
Peru

Mr. Jean Roach

Correspondant
Indian Country Today (newspaper)
United States of America

Mr. Kenneth Rogerson

Research Director
Dewitt Wallace Centre for Communications and Journalism
United States of America

Mr. José Antonio Salvador

Agricultor
MAR
Guatemala

Ms. Marie-Danielle Samuel

Retired DES/ENGRG., Public Relations
Yachay Wasi
United States of America

Ms. Constance Saveka

Broadcaster/Media Manager
St. Paul's Media
Australia

Ms. Lisa Stefanoff

Mr. Magne Ove Varsi

Journalist, Head of Project
Sami University College/Sami Journalist Association
Norway

Ms. Cristina Verán

Journalist/correspondant
News from Indian Country
United States of America

Ms. Diane Williams

Tribal Link
United States of America

Annexe II

PROGRAMME

Lundi 11 décembre 2000

Matin *Promotion des droits et cultures des peuples autochtones par le biais des organes d'information: débat général concernant les thèmes et objectifs de l'Atelier*

Après-midi Premier thème: *Les peuples autochtones et les grands organes d'information*

Mardi 12 décembre 2000

Matin Deuxième thème: *Les peuples autochtones et les nouveaux médias*

Après-midi Troisième thème: *Élargissement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les médias pour promouvoir les droits et la culture des peuples autochtones*

Mercredi 13 décembre 2000

Matin Quatrième thème: *Dynamisation des organes d'information autochtones*

Après-midi *Présentation des activités de certains médias autochtones*

Jeudi 14 décembre 2000

Matin *Les médias autochtones et les grands organes d'information: «Partenariat dans l'action»*

Discussion et approbation des suggestions en vue de l'établissement d'un programme d'action visant à dynamiser les organes d'information pendant la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004) et au-delà

Clôture de l'Atelier
